



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 22 janvier 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	58

Date de convocation

16 janvier 2025

**Rivières - Programme
pluriannuel d'actions pour la
renaturation de la Veune**

**N° de la délibération
2025-031**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 22 janvier 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danièle LECOMTE, MM. Gilbert LA RUSSA, Jean-Michel MONTAGNE, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUJILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

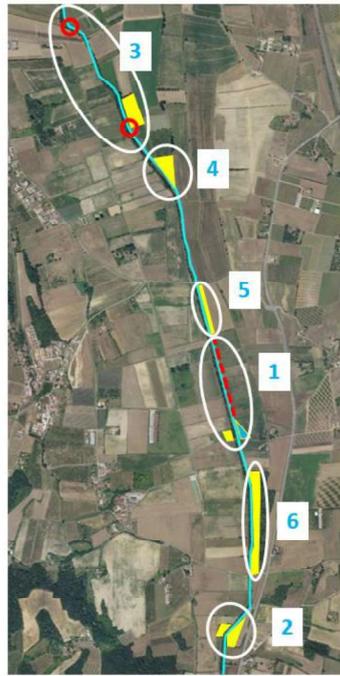
Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danièle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Jean-Louis MORIN (pouvoir à M. Jean-Louis BONNET), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Pascal SEIGNOVERT (pouvoir à M. Patrick CETTIER), Bruno SENECLAUZE (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), M. Xavier AUBERT, Mme Amandine DEYGAS, M. Patrick FOURCHEGU, Mmes Annie GUIBERT, Isabelle GUILLIAUMET, MM. Fabrice LORiot, Pierre MAISONNAT, Mmes Christelle MARION, Agnès OREVE, MM. Charles-Henri RIMBERT, Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC.

Vu l'arrêté interpréfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Grâce aux importants travaux menés en 2023 et 2024, le bassin versant de la Veune est maintenant protégé des inondations jusqu'à une crue centennale. Pour rappel, ces travaux ont intégré un volet « renaturation » important qui a permis d'améliorer l'état écologique de ce cours d'eau (plus d'un kilomètre renaturé).

Afin de continuer à améliorer la biodiversité sur ce cours d'eau, il est proposé de mettre en place un programme pluriannuel d'actions sur 6 ans qui permettra à terme de renaturer 1,6 km de cours d'eau supplémentaire entre Chavannes et Chanos-Curson.

La conception des aménagements seront réalisés en régie par le Service Rivière (pas de prestation de bureau d'étude) et sur des parcelles communales ou intercommunales (pas besoin de DIG). Ces 2 paramètres facilitent grandement la réalisation des travaux en s'appuyant sur l'expertise des agents du service Rivière.



Sectorisation des travaux par années (6 ans)

- Année 1 :** Recharge par tronçon + aménagement d'une zone tampon
- Année 2 - 300 ml :** Renaturation au droit de la zone de stockage + aménagement du zone tampon en rive droite
- Année 3 - 200 ml :** Recharge par injections ponctuelles + renaturation rive gauche
- Année 4 - 200 ml :** Renaturation en rive gauche + effacement vanne des Marelles
- Année 5 - 300 ml :** Renaturation en rive gauche – aval du lavoir
- Année 6 - 600 ml :** Renaturation au droit du bois des Gaulies

Linéaire total = 1600 ml

A noter : Tous ces travaux sont sur des parcelles communales ou intercommunales
 Maitrise d'œuvre en régie

Détails des linéaires concernés

En phase travaux, l'intervention d'une entreprise de travaux publics sera toutefois nécessaire. Les coûts afférents totaux sont détaillés ci-dessous :

Dépenses en investissement

	Matériel équipe	Coût matériaux	Coût entreprise	Evacuation terre	Totaux
Année 1	1 000 €	4 000 €	15 000 €		20 000 €
Année 2	1 000 €	1 000 €	20 000 €	1 000 €	23 000 €
Année 3	4 000 €	3 000 €	40 000 €	12 000 €	59 000 €
Année 4	4 000 €	3 000 €	45 000 €	14 000 €	66 000 €
Année 5	2 000 €	2 000 €	35 000 €	2 000 €	41 000 €
Année 6	1 000 €	3 000 €	20 000 €	1 000 €	25 000 €
Totaux	13 000 €	16 000 €	175 000 €	30 000 €	234 000 €

= 234 000 euros

Dépenses en Fonctionnement

	semaines-technicien	semaines-équipe	Coût technicien	Coût équipe	Coût salaires
Année 1	1	2	1 000 €	7 000 €	8 000 €
Année 2	5	10	5 000 €	35 000 €	40 000 €
Année 3	10	14	10 000 €	49 000 €	59 000 €
Année 4	9	12	9 000 €	42 000 €	51 000 €
Année 5	5	16	5 000 €	56 000 €	61 000 €
Année 6	4	4	4 000 €	14 000 €	18 000 €
Totaux	34	58	34 000 €	203 000 €	237 000 €

= 237 000 euros

A noter que ce type de travaux, qui vise spécifiquement l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau est fortement subventionné par l'Agence de l'Eau et le CD26. Il sera donc possible d'atteindre 80% de subvention sur ce programme. Voici une synthèse de la balance financière :

	Fonctionnement (salaires)	Investissement	Total
Année 1	8 000 €	20 000 €	28 000 €
Année 2	40 000 €	23 000 €	63 000 €
Année 3	59 000 €	59 000 €	118 000 €
Année 4	51 000 €	66 000 €	117 000 €
Année 5	61 000 €	41 000 €	102 000 €
Année 6	18 000 €	25 000 €	43 000 €
Totaux	237 000 €	234 000 €	471 000 €

Subventionné à 80%

Recettes	Dépenses additionnelles	Bilan
Taux sub = 80% (Agence+CD26)	Investissement	Reste à charge investissement
22 400 €	20 000 €	-2 400 €
50 400 €	23 000 €	-27 400 €
94 400 €	59 000 €	-35 400 €
93 600 €	66 000 €	-27 600 €
81 600 €	41 000 €	-40 600 €
34 400 €	25 000 €	-9 400 €
376 800 €	234 000 €	

A noter, qu'en contrepartie d'opérations ambitieuses pour les milieux aquatiques, l'Agence d' l'Eau peut subventionner en plus les travaux de restauration de la ripisylve

Considérant l'avis du bureau du 16 janvier ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **VALIDE** le programme GEMA pour la Veune ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce programme

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veunes, le 22 janvier 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 24/01/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo